RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

Délibération n°34/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 21 mai 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusés : M. André BOUSSAT, M. Claude COSTA, M. Adel M'ZOURI donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ.
Secrétaire de séance : Mme Odile PIC.

Objet : Travaux d'extension et de mise en accessibilité du Centre Technique Municipal – Désignation du Maître d'œuvre

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'extension et de mise en accessibilité du Centre Technique Municipal il y a lieu de désigner un Maître d'œuvre.
La dévolution de ce Marché est faite par procédure adaptée (décret n° 2016-360).
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure d'appel d'offres a été lancée le 22 mars 2019.

Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises avec la commission d'appel d'offres réunie :
- Le 16 avril 2019 pour l'ouverture des plis : 2 offres ont été jugées recevables,
- Le 24 avril 2019 pour l'analyse des offres, à l'issue de l'analyse des offres initiales, il a été décidé conformément à l'article 9 du Règlement de Consultation d'engager une négociation avec les deux candidats ayant remis une offre.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 mai 2019 pour analyse des offres issues de cette négociation. Celle-ci a retenu selon les critères de jugement des offres énoncés dans le DCE (à savoir 40 % pour le prix, 40 % pour la valeur technique et 20 % pour les délais) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse celle du cabinet d'architecture Adrienne COSTA – 16 rue des Pêchers fleuris – 66000 PERPIGNAN.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres et donc d'attribuer le Marché conformément à la proposition ci-dessus énoncée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUE le Marché de Maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension et de mise en accessibilité du Centre Technique Municipal au cabinet d'architecture Adrienne COSTA.
  Le forfait de rémunération s'élève à 11,50 % de l'estimation prévisionnelle définitive des travaux et un délai total pour l'établissement des documents de 17 semaines.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le Marché à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 29 mai 2019